

Comment bénéficier d'un tarif réduit ?

Restauration scolaire & accueil périscolaire
des écoles publiques et accueil de loisirs

La ville de Quimper accorde un tarif applicable sur l'année civile en fonction des revenus

Selon votre situation, vous devez nous communiquer vos revenus chaque année

DÉMARCHES SIMPLIFIÉES

VOUS ÊTES ALLOCATAIRE CAF

(Vous avez déjà fourni à la ville de Quimper votre numéro d'allocataire)

Vous n'avez aucune démarche à faire

Chaque année, la Ville actualise en janvier votre tarif en consultant directement la CAF*

 **Vos ressources doivent être à jour auprès de la CAF**

VOUS N'ÊTES PAS ALLOCATAIRE CAF

Pièces à fournir :

- Justificatif de domicile*
- Avis d'imposition ou de non-imposition N-2*
- Le relevé des prestations familiales et d'aide personnalisée au logement (mois en cours)* - (MSA ou autres organismes)



Attention : En l'absence de communication du numéro d'allocataire **OU** des pièces citées ci-dessus, **le tarif maximal** sera automatiquement appliqué.

POUR METTRE À JOUR VOS REVENUS, DEUX POSSIBILITÉS :

1

Directement via le portail famille <http://portail-familles.qbo.bzh>

Démarches en ligne (14)

Actualiser mes revenus - Périscolaire 2026

Démarrer

Sélectionner
votre
situation

01 - Je suis allocataire CAF ou MSA

02 - Je ne suis PAS allocataire CAF

03 - Je ne souhaite pas déclarer mes revenus

2

Auprès du service de la facturation Enfance (02.98.98.87.32) : facturation.enfance@quimper.bzh



Tout dossier déposé sera pris en compte **à partir du mois de dépôt**

Conformément au règlement des accueils périscolaires et de la restauration :

“Seul un changement dans la situation familiale peut générer une nouvelle tarification (naissance, séparation, famille recomposée, mariage, décès, déménagement, etc). Toute nouvelle situation doit être signalée au service facturation enfance.”

“Un changement d'adresse, hors ville de Quimper, entraîne l'application du tarif extérieur, même en cours d'année.”

*Dans tous les cas, la collecte des données à laquelle nous procédons se limite strictement à des données dont l'usage est exclusivement lié à l'inscription de votre enfant aux activités périscolaires de la ville de Quimper ou dans les structures de la petite enfance de QBO.

Vous pouvez exercer vos droits sur vos données sur simple demande à l'adresse suivante : dpo@quimper.bzh



facturation.enfance@quimper.bzh